

PLAN DE COURS

GMT-7040 : Séminaire de gestion foncière

NRC 85605 | Automne 2020

Mode d'enseignement : Distance-Hybride

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Ce cours vise à approfondir les connaissances théoriques et méthodologiques de l'étudiant sur différents aspects de la gestion foncière : tenure des terres, occupation du sol et exploitation des ressources, protection des droits immobiliers, planification de l'aménagement, protection de l'environnement. Le cours favorise également l'étude des politiques publiques foncières et ses méthodes de mise en œuvre. Puisqu'il se donne sous forme de séminaire, l'étudiant doit, à l'aide de lectures préalables, participer aux discussions et aux échanges et y développer ses capacités analytiques, synthétiques et critiques.

La formation distance-hybride combine, en proportion variable, des activités de formation à distance asynchrones disponibles sur les sites de cours de monPortail et des séances obligatoires offertes à distance en mode synchrone, en direct, selon l'horaire indiqué. En fonction des directives de la santé publique, veuillez prendre note que, si des examens sous surveillance peuvent être réalisés sur le campus de l'Université Laval, ceux-ci peuvent se dérouler à un autre moment que la plage prévue pour les séances synchrones. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

Plage horaire

Classe virtuelle synchrone

mardi

09h00 à 11h50

Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=120705>

Coordonnées et disponibilités

Francis Roy

Enseignant


francis.roy@scg.ulaval.ca

Disponibilités

Je serai disponible sur demande. L'étudiant(e) devra me contacter pour fixer un rendez-vous.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Liens du cours avec les objectifs du programme	4
Description du cours	4
Objectifs d'apprentissages	4
Calendrier du cours	4
Méthodes d'enseignement	5
Contenu et activités	5
Évaluations et résultats	6
Évaluation des apprentissages	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Synthèse de lecture 1: La propriété terrienne et la gouvernance des régimes fonciers	6
Présentation orale: Les défis de la gouvernance foncière	6
Synthèse de lecture 2: Les problèmes et enjeux internationaux	7
Travail final: Présentation d'une problématique foncière	7
Forum de participation (sommatif)	7
Barème de notation	7
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	8
Absence aux examens	8
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	9
Matériel didactique	9
Références obligatoires	9
Références complémentaires	9
Bibliographie	10
Références bibliographiques	10

Description du cours

Liens du cours avec les objectifs du programme

Ce cours est offert dans le cadre des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques. Il peut aussi être suivi par un étudiant qui s'intéresse aux dimensions foncières de la gestion territoriale.

Description du cours

Ce cours vise à approfondir les connaissances théoriques, méthodologiques et empiriques de l'étudiant(e) sur différents aspects relatifs à la gestion foncière: la gouvernance des régimes fonciers, la tenure des terres et la propriété foncière, l'accès à la propriété et le marché immobilier, la protection des droits immobiliers, l'occupation du sol et l'exploitation des ressources naturelles, le contrôle de l'usage et du morcellement des terres, l'économie foncière. Le cours favorise également l'étude des politiques publiques foncières et ses méthodes de mise en oeuvre.

Puisque ce cours prend la forme d'un séminaire, l'étudiant doit, à l'aide de lectures préalables, participer aux discussions et aux échanges et y développer ses capacités analytiques, synthétiques et critiques, à l'égard de l'élaboration des politiques foncières dans différents pays du monde et de l'utilisation de systèmes de gestion foncière.

Objectifs d'apprentissages

L'étudiant devra acquérir un ensemble de connaissances et développer sa réflexion à propos des thèmes suivants : la propriété terrienne, les politiques publiques foncières, la tenure des terres, l'administration des terres et la gouvernance foncière, l'affectation et l'usage du sol, la gestion de l'urbanisation, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et les systèmes d'information territoriale (LIS). L'étudiant sera également amené à approfondir sa réflexion sur la problématique d'intégration du droit privé de la propriété foncière avec le droit public de la gouvernance du territoire. Il devra aussi s'intéresser au support offert par les disciplines de la géomatique à la gestion foncière.

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de :

- Connaître les directives volontaires pour la bonne gouvernance des régimes fonciers (FAO);
- Présenter et critiquer différentes conceptions de la propriété terrienne, mises en oeuvre dans différents pays du monde;
- Décrire les grands enjeux qui structurent une politique foncière;
- Définir la gestion foncière et ses principales composantes;
- Décrire les institutions responsables des politiques foncières et les moyens administratifs, organisationnels, légaux et techniques qui concourent à leur mise en oeuvre;
- Expliquer et critiquer les caractéristiques d'un système d'information foncière comme infrastructure du développement du territoire;
- Comprendre les relations entre la gestion foncière et le développement durable d'un territoire;
- Discerner les différentes caractéristiques des politiques foncières et des moyens de mises en oeuvre appliqués au Québec;
- Connaître les instruments et outils d'évaluation des régimes fonciers;
- Analyser et commenter un système de gestion foncière.

Calendrier du cours

Semaine	Thème	Consigne	Travaux
1 : 1 septembre 2020	Introduction à la gestion foncière		Présentation des évaluations et des échéanciers
2 : 8 septembre 2020	La propriété terrienne et l'usage du sol		Présentation du thème de la synthèse de lecture 1 (dépôt au plus tard le vendredi 9 octobre 2020 à 17h) <i>Ouverture du forum</i>

3 : 22 septembre 2020	La gouvernance responsable des régimes fonciers		<i>Discussion sur les thèmes de la présentation orale et du rapport final</i>
4 : 29 septembre 2020	Mise en oeuvre d'une gouvernance foncière responsable		
5 : 13 octobre 2020	La vulnérabilité aux risques de catastrophes naturelles		Présentation du thème de la synthèse de lecture 2 (dépôt au plus tard le dimanche 29 novembre 2020 à 17h)
6 : 20 octobre 2020	Dimensions autochtones du territoire		
7 : 3 novembre 2020	Problèmes et enjeux internationaux		
8 : 10 novembre 2020	Outils d'évaluation des régimes fonciers		
9 : 17 novembre 2020	Présentations orales en classe		Remise du document de présentation en format Powerpoint
10 : 1 décembre 2020	Les perspectives d'avenir en gestion foncière		Dépôt du rapport final (au plus tard le vendredi 18 décembre 2020 à 17h) Fermeture du forum (Vendredi 11 décembre 2020 à 17h)

Méthodes d'enseignement

Ce cours est offert sous la forme d'un séminaire, consistant principalement en des présentations et des discussions en classe, ainsi que la réalisation de lectures préalables à chaque séance. L'étudiant devra assister aux neuf séances en classe (qui auront lieu à peu de chose près à toutes les deux semaines, selon le calendrier du cours). Afin de préparer sa participation en classe, l'étudiant devra faire les lectures recommandées et les compléter par des recherches personnelles. Il appliquera les connaissances acquises à l'analyse d'un système de gestion foncière de son choix.

Les lectures recommandées sont divisées en six grandes catégories thématiques :

1. Les concepts de la propriété terrienne et de l'usage du sol;
2. La gouvernance responsable des régimes fonciers;
3. La vulnérabilité aux risques de catastrophes naturelles;
4. Les problèmes et les enjeux fonciers internationaux;
5. Les outils d'évaluation des régimes fonciers;
6. Les perspectives d'avenir en gestion foncière.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Séance 1 : Introduction à la gestion foncière	1 sept. 2020
Séance 2 : La propriété terrienne et l'usage du sol	8 sept. 2020
Séance de rattrapage - Modules 1 et 2 Cette semaine présente un aperçu rapide du contenu des modules 1 et 2.	15 sept. 2020
Séance 3 : La gouvernance responsable des régimes fonciers	22 sept. 2020

Séance 4 : Mise en oeuvre d'une gouvernance foncière responsable	29 sept. 2020
Séance 5 : La vulnérabilité aux risques de catastrophes naturelles	13 oct. 2020
Séance 6 : Dimensions autochtones	20 oct. 2020
Séance 7 : Problèmes et enjeux internationaux	3 nov. 2020
Séance 8 : Outils d'évaluation des régimes fonciers	10 nov. 2020
Séance 9 : Présentations orales des étudiants	17 nov. 2020
Séance 10 : Les perspectives d'avenir en gestion foncière	1 déc. 2020

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Synthèse de lecture 1: La propriété terrienne et la gouvernance des régimes fonciers	Dû le 9 oct. 2020 à 17h00	Individuel	20 %
Présentation orale: Les défis de la gouvernance foncière	Dû le 17 nov. 2020 à 12h00	Individuel	20 %
Synthèse de lecture 2: Les problèmes et enjeux internationaux	Dû le 29 nov. 2020 à 17h00	Individuel	20 %
Travail final: Présentation d'une problématique foncière	Dû le 18 déc. 2020 à 17h00	Individuel	30 %
Forum de participation (sommatif)	Du 8 sept. 2020 à 12h00 au 11 déc. 2020 à 17h00	Individuel	10 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Synthèse de lecture 1: La propriété terrienne et la gouvernance des régimes fonciers

Date de remise : 9 oct. 2020 à 17h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %


Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Les directives à suivre pour la réalisation de la première synthèse de lecture sont présentées et rendues disponibles le mardi 8 septembre 2020.

Fichiers à consulter :

 [Synthèse 1 - Directives \(A20\)](#) (92,13 Ko, déposé le 14 sept. 2020)

 [La technique des réseaux de concepts](#) (260,05 Ko, déposé le 17 août 2020)

Présentation orale: Les défis de la gouvernance foncière

Date de remise : 17 nov. 2020 à 12h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Présentation en classe virtuelle

Directives de l'évaluation : Les directives de ce travail seront présentées et rendues disponibles le mardi 22 septembre 2020.

Synthèse de lecture 2: Les problèmes et enjeux internationaux

Date de remise : 29 nov. 2020 à 17h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Une copie en papier doit être remise au professeur.

Directives de l'évaluation : Les directives relatives à la réalisation de cette deuxième synthèse de lecture seront présentées et rendues disponibles le mardi 13 octobre 2020.

Travail final: Présentation d'une problématique foncière

Date de remise : 18 déc. 2020 à 17h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 30 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Une copie en papier doit être remise au professeur.

Directives de l'évaluation : Les directives relatives à la réalisation du travail final seront présentées et rendues disponibles le mardi 22 septembre 2020.

Forum de participation (sommatif)

Titre du forum : [Forum de participation \(sommatif\)](#)

Période de contribution : Du 8 sept. 2020 à 12h00 au 11 déc. 2020 à 17h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Directives de l'évaluation : L'étudiant devra participer au forum du cours en émettant son point de vue raisonné sur les thèmes soumis par le professeur, et en réagissant aux points de vue formulés par ses collègues de classe.

Un minimum de cinq (5) contributions est exigé de la part de chaque étudiant.

Barème de notation

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.


Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard : HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument : TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriquée), BA35
- Sharp : EL-531*, EL-535-W535, EL-W535X, EL-546*, EL-510 R, EL-520*
* Peu importe les lettres qui suivent le numéro
- Casio : FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriquée)

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Références obligatoires

Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers

URL : [Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers](#)

Auteur : FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Date d'accès : 2 septembre 2016

Rome, 2012

La majorité des références utilisées dans le cadre de ce Séminaire sont disponibles en format électronique sur le site du cours, sinon à la bibliothèque générale de l'Université Laval.

Les principales références utilisés sont:

WILLIAMSON, Ian, Stig ENEMARK, Jude WALLACE et Abbas RAJABIFARD (2010), *Land Administration for Sustainable Development*, Redlands, CA : ESRI Press Academic, xv + 487 p. (disponible en format PDF)

Références complémentaires

Bibliographie

Références bibliographiques

Introduction

HENSSEN, Jo L.G. (1991), *Land Tenure*, Enschede, The Netherlands, International Institute for Aerospace Survey and Earth Sciences, 34 p.

BRUCE, John W. (1998), « Review of Tenure Terminology », *Tenure Brief*, n° 1, Land Tenure Center, University of Wisconsin, Madison, 8 p.

WILLIAMSON, Ian, Stig ENEMARK, Jude WALLACE et Abbas RAJABIFARD (2010), *Land Administration for Sustainable Development*, Redlands, CA : ESRI Press Academic, xv + 487 p. (chapitres 1 et 2)

UNRUH, Jon D. (2002), « Poverty and Property Rights in the Developing World : Not as Simple as We Would Like », *Land Use Policy*, vol. 19, pp. 275-276.

Propriété terrienne

WEAVER, John C. (2006), *La ruée vers la terre et le façonnement du monde moderne, 1650 - 1900*, Montréal : Éditions Fides, 531 p. (6 premiers chapitres).

DEININGER, Klaus (2005), *Une politique foncière pour la croissance et la lutte contre la pauvreté*, Rapport d'étude de la Banque mondiale, Paris : Éditions ESKA, xlv + 244 p. (chapitre 2)

Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (2000), *Les pauvres en terre : Les partenaires essentiels pour la gestion durable des ressources foncières*, Rome : Fonds international de développement agricole (FIDA), 11 p.

Théories de la gestion foncière

WILLIAMSON, Ian, Stig ENEMARK, Jude WALLACE et Abbas RAJABIFARD (2010), *Land Administration for Sustainable Development*, Redlands, CA : ESRI Press Academic, xv + 487 p. (chapitres 3, 4 et 5)

DEININGER, Klaus (2005), *Une politique foncière pour la croissance et la lutte contre la pauvreté*, Rapport d'étude de la Banque mondiale, Paris : Éditions ESKA, xlv + 244 p. (le résumé et le chapitre 4)

COMBY, Joseph et Vincent RENARD (1996), *Les politiques foncières*, Paris : Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », n° 3143, 126 p.

FAO (2007), *Bonne gouvernance des régimes fonciers et de l'administration des terres*, Rome : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Série « Études sur les régimes fonciers », n° 9, viii + 72 p.

WILLIAMSON, Ian P. (2001), « Land administration "best practice" providing the infrastructure for land policy implementation », *Land Use Policy* 18 (2001) 297-307.

Méthodes et techniques de la gestion foncière

DALE, Peter et John McLAUGHLIN (1999), *Land Administration*, Oxford, UK : Oxford University Press, xi + 169 p. (chapitre 1)

WILLIAMSON, Ian, Stig ENEMARK, Jude WALLACE et Abbas RAJABIFARD (2010), *Land Administration for Sustainable Development*, Redlands, CA : ESRI Press Academic, xv + 487 p. (chapitres 6 à 10)

WILLIAMSON, Ian (2002), « Land Administration and Administration and Spatial Data Infrastructures – Trends and Developments », *FIG XXII International Congress Washington, D.C. USA*, Session TS3.4 Spatial Data Infrastructure Supporting Sustainable Development, April 19-26 2002, 23 p.

KAY, Cristóbal (1998), « Latin America's agrarian reform : lights and shadows », *Land reform / Réforme agraire / Reforma agraria*, n° 2, pp. 8-31.

ROBERGE, Daniel (2000), « La protection des droits fonciers, facteur-clé de développement durable – L'exemple du Québec », *Geomatica*, vol. 54, n° 3, pp. 322-326.

Grandes problématiques foncières

WILLIAMSON, Ian, Stig ENEMARK, Jude WALLACE et Abbas RAJABIFARD (2010), *Land Administration for Sustainable Development*, Redlands, CA : ESRI Press Academic, xv + 487 p. (chapitre 14)

DE SOTO, Hernando (2005), *Le mystère du capital*, Paris : Flammarion, 303 p.

LASTARRIA-CORNHIEL, Susana and Jolyne MELMED-SANJAK (1999), *Land Tenancy in Asia, Africa and Latin America : A Look at the Past and a View to the Future*, Working Paper n° 27, Land Tenure Center, University of Wisconsin, Madison, 71 p.

ZIEGLER, Edward H. (2006), "China's Cities, Globalization and Sustainable Development: Comparative Thoughts on Urban Planning, Energy and Environmental Policy", *Washington University Global Studies Law Review*, vol. 5, pp. 295-322.